

# BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR

## Site de NICE

Restitution pour la publication  
du bilan d'émissions de GES

## 1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale : BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR

Code NAF : 6419Z

Code SIREN : 955-804-448

Activité BANQUE

SIRET 955-804-448-00665

Adresse : 457 PROMENADE DES ANGLAIS 06200 NICE, France

Nombre de salariés : 1151

Description sommaire de l'activité : Activité de banque et de toute opération de courtage d'assurance

Mode de consolidation : contrôle financier

### **Schéma des périmètres organisationnels de la PM retenu**

Le périmètre organisationnel concerne l'ensemble des émissions des agences et du siège de l'entité BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR.

La collecte des données a été réalisée par entité juridique SIREN afin de répondre à l'obligation de cet article 75 de la Loi ENE.

### **Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources)**

Le périmètre opérationnel retenu intègre les postes suivants :

- Energie
- Déplacements des personnes
- Achats et services
- Immobilisations
- Autres postes : déchets, fret, fluides frigorigènes

Les émissions indirectes (en scope 3, facultatif) ne sont pas incluses.

### **2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence**

Année de reporting: 2012

Année de référence : 2011

### **3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO<sub>2</sub>**

Cette catégorie d'émissions comprend :

- les consommations d'énergie des sources fixes exploitées
- Les fluides frigorigènes

Ces émissions pour l'année 2011 s'élèvent à 1994 teqCO<sub>2</sub> (cf tableau ci-dessous)

#### **4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>**

Cette catégorie d'émissions comprend :

- les consommations d'électricité des sources fixes exploitées

Ces émissions pour l'année 2011 s'élèvent à 397 teqCO<sub>2</sub> (cf tableau ci-dessous)

#### **5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>**

Cette catégorie comprend l'ensemble des émissions du périmètre organisationnel en dehors des chapitres 3 et 4. Les postes les plus déterminants sont

- Les émissions liées à l'extraction, le raffinage des combustibles consommés
- Les émissions liées aux achats et services dépensés
- Les émissions liées aux déplacements professionnels, domicile-travail et visiteurs-clients
- Les émissions liées au fret
- Les émissions liées aux amortissements des immobilisations
- Les émissions liées au traitement des déchets

Ces émissions pour l'année 2011 s'élèvent à 6832 teqCO<sub>2</sub> (cf tableau ci-dessous)

Ces éléments sont présentés dans le tableau présenté ci-après :

955-804-448		Emissions GES (en Tonnes)												
		année de référence : 2011						année du bilan suivant						différence année de référence et année du bilan (TCO2e)
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CO2 b (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 (Tonnes)	CO2 b (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	
Emissions directes	1 - Emissions directes des sources fixes de combustion	109					109							
	2 - Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	0					0							
	3 - Emissions directes des procédés hors énergie						-							
	4 - Emissions directes fugitives					1 886	1 886							
	5 - Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)						-							
	<b>Sous total</b>		<b>109</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 886</b>	<b>1 994</b>						
Emissions indirectes associées à l'énergie	6 - Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	397					397							
	7 - Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	-					-							
	<b>Sous total</b>	<b>397</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>397</b>							
Autres émissions indirectes*	8 - Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories « émissions directes de GES » et « émissions de GES à énergie indirectes »	20					20							
	9 - Achats de produits ou services	3 475					3 475							
	10 - Immobilisations de biens	1 361					1 361							
	11 - Déchets	87					87							
	12 - Transport de marchandise amont	76					76							
	13 - Déplacements professionnels	353					353							
	14 - Franchise amont	-					-							
	15 - Actifs en leasing amont	-					-							

16 - Investissements	-					-							
17 - Transport des visiteurs et des clients	768					768							
18 - Transport des marchandises aval	-					-							
19 - Utilisation des produits vendus						-							
20 - Fin de vie des produits vendus						-							
21 - Franchise aval	-					-							
22 - Leasing aval	-					-							
23 - Déplacement domicile travail	692					692							
24 - Autres émissions indirectes	-					-							
<b>Sous total</b>	<b>6 832</b>					<b>6 832</b>							

\* Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire

TOTAL 9 223

## 6. Plan d'actions

Le plan d'actions se définit par un ensemble d'objectifs à atteindre, d'indicateurs à utiliser, de moyens à mobiliser, de responsables identifiés, d'un calendrier de mise en œuvre. Chaque action fait l'objet d'une fiche descriptive avec les éléments ci-dessus et toute autre information permettant le passage immédiat à l'action. Il s'agit d'un travail bien plus lourd qu'une simple suggestion d'actions, mais à destination très opérationnelle pour dynamiser la démarche interne au sein de la BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR.

Il convient de :

- sélectionner les mesures,
- évaluer leur potentiel de gain en émissions,
- calculer les coûts ou économies associés,
- identifier des pilotes opérationnels et les procédures à mettre en place pour permettre le démarrage des mesures,
- Mettre en place des indicateurs immédiats de suivi et à la définition des étapes de restitution

L'entité obligée BPCA estime à ce jour les potentiels de réduction d'émissions de GES sur son périmètre complet (scope 1, 2 et 3).

**L'objectif de réduction n'ayant pas à ce jour été validé en comité exécutif, il n'est pas reporté dans cette déclaration.**

Les actions porteront principalement sur les thèmes suivants :

**Actions portant sur la consommation d'énergie des bâtiments:**

o **Consommation de gaz naturel**

- Un diagnostic de performance énergétique est envisagé pour voir quels travaux de rénovation (isolation, calorifugeage) pourraient être mis en œuvre afin de réduire la consommation de gaz dans les bâtiments (sièges et agences).
- La baisse de la température des bureaux en hiver de 1° est une mesure facile à mettre en œuvre techniquement mais le frein social, l'acceptation au changement doit être réalisé en justifiant précisément les raisons de l'action (calcul de potentiel en-cours)

o **Consommations d'électricité**

- Plan veille : l'économie d'électricité de veille est un levier de réduction important dans le fonctionnement des bureaux.

- Intensité de l'éclairage : une optimisation de l'intensité de l'éclairage est en cours et devrait permettre des économies significatives.

#### Actions portant sur la flotte de véhicules

- o la baisse de l'intensité carbone de la flotte de véhicules possédés et en location longue durée.

2 véhicules sont en location longue durée et ont une étiquette CO<sub>2</sub> de 130 g de CO<sub>2</sub>. L'objectif est de passer à une étiquette inférieure à 130 g de CO<sub>2</sub> lors du renouvellement du contrat.

- o Réduction des déplacements

Une réflexion est en cours pour développer la visioconférence et éviter certains déplacements.

#### Actions portant sur les fuites de fluides frigorigènes

- o la revue des contrats de maintenance du génie climatique des bâtiments pourrait permettre de réduire les fuites de fluides frigorigènes émettrices de gaz à effet de serre.

## **7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes**

L'incertitude totale de l'inventaire des émissions est de 38% répartie comme suit :

- incertitude scope 1 = 34 %
- incertitude scope 2 = 11 %
- incertitude scope 3 = 40 %

## **8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES**

Le Groupe BPCE, accompagné du bureau d'études Carbone4 ([www.carbone4.com](http://www.carbone4.com)) a mis à la disposition de ses entités des outils de calcul adaptés à leurs activités bancaires. Ces outils répondent à trois objectifs :

- simplifier et adapter la collecte des données en fonction des spécificités des activités bancaires. L'utilisation de ratio permet notamment, à travers un mode simple, d'obtenir un premier résultat exploitable.

- être en mesure d'interpréter les résultats pour en tirer des orientations vers la réduction
- pouvoir répondre aux obligations déclaratives

A ce jour les « émissions induites » liées à l'utilisation des produits vendus n'est pas intégré dans la partie reporting optionnel. En effet, le secteur bancaire travaille actuellement sur ce chapitre qui comprend des difficultés méthodologiques importantes, notamment concernant l'intensité carbone d'un secteur, sous-secteur, d'une entreprise.... Concernant l'affectation des émissions entre différents financeurs

## 9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après :

Les facteurs d'émission utilisés sont ceux de la Base Carbone présents dans la méthodologie appliquée. Les outils développés en interne sont dotés de base des facteurs d'émission mis à jour conformément à la réglementation.

Liste des PRG modifiés et explications.

Intitulé	Valeur	Unité	Source	
Papier certifié (non recyclé)	1000	kg équ. CO2/tonne	Carbone 4	20%
Papier recyclé	800	kg équ. CO2/tonne	Carbone 4	20%
Enveloppes	1900	kg équ. CO2/tonne	Carbone 4	50%
FE vapeur réseau collectif (hors pertes réseau)	0,203	kg équ. CO2/kWh	Carbone 4	30%
FE pertes du réseau vapeur	0,0203	kg équ. CO2/kWh	Carbone 4	30%
FE froid réseau collectif (hors pertes réseau)	0,03	kg équ. CO2/kWh	Carbone 4	30%
FE pertes du réseau froid	0,003	kg équ. CO2/kWh	Carbone 4	30%
Ordinateur portable (17")	392	kg équ. CO2/appareil	Guide Ademe TIC 2012, laptop > 15 pouces	50%
Ecran d'ordinateur (21")	411	kg équ. CO2/appareil	Guide Ademe TIC 2012, moyenne LCD 17 pouces et LCD > 24 pouces	50%

Imprimantes individuelles	280	kg équ. CO2/appareil	Single Function Printer color, Guide Ademe TIC 2012	50%
Imprimantes multifonction professionnelle	883	kg équ. CO2/appareil	Multi-function printer A3 color, Guide sectoriel Ademe TIC, à paraître début 2012	50%
Photocopieurs	883	kg équ. CO2/appareil	Guide sectoriel Ademe TIC, identique à multi-fonction printer A3	50%
Serveur	600	kg équ. CO2/ serveur	Guide Ademe TIC 2012, facteur d'émission par U	50%
Onduleur	917	kg équ. CO2/ onduleur	Carbone 4	50%
Switch (48 ports)	160	kg équ. CO2/ switch	Guide Ademe TIC 2012, hypothèse 2 kg par équipement	50%
Scanner cheque	1833	kg équ. CO2/ scanner	Carbone 4	30%
Routeur	160	kg équ. CO2/appareil	Guide Ademe TIC 2012, hypothèse 2 kg par équipement	50%
Firewall	160	kg équ. CO2/appareil	Guide Ademe TIC 2012, hypothèse 2 kg par équipement	50%
Transport de fonds par K€ de dépense prestataire	996	kg équ. CO2/keuro	Carbone 4	50%
Transport de fonds par k€ traité	1	kg équ. CO2/keuro	Carbone 4	50%
fret route moyen	0,22	kg équ. CO2/t.km	Carbone 4	50%
Gestion des automates (électricité + maintenance + gabiste, hors transport de fonds)	641	kg équ. CO2/automate/an	Carbone 4	30%
Court courrier en 2nde (Kyoto- amont)	0,0106	kg équ. CO2/passager.km	Ademe V6	20%
Court courrier en 2nde (Kyoto- combustion)	0,1164	kg équ. CO2/passager.km	Ademe V6	20%
Court courrier en Affaires (Kyoto- amont)	0,0214	kg équ. CO2/passager.km	Ademe V6	20%
Court courrier en Affaires (Kyoto- combustion)	0,2342	kg équ. CO2/passager.km	Ademe V6	20%
Court courrier classe inconnue (Kyoto - amont)	0,0115	kg équ. CO2/passager.km	Ademe V6	20%
Court courrier classe inconnue (Kyoto - combustion)	0,1259	kg équ. CO2/passager.km	Ademe V6	20%
Long courrier en 2nde (Kyoto- amont)	0,0093	kg équ. CO2/passager.km	Ademe V6	20%
Long courrier en 2nde (Kyoto- combustion)	0,1012	kg équ.	Ademe V6	20%

		CO2/passager.km		
Long courrier en Affaires (Kyoto- amont)	0,0218	kg équ. CO2/passager.km	Ademe V6	20%
Long courrier en Affaires (Kyoto- combustion)	0,2384	kg équ. CO2/passager.km	Ademe V6	20%
Long courrier en Premiere (Kyoto- amont)	0,0327	kg équ. CO2/passager.km	Ademe V6	20%
Long courrier en Premiere (Kyoto- combustion)	0,3571	kg équ. CO2/passager.km	Ademe V6	20%
Long courrier classe inconnue (Kyoto - Amont)	0,0116	kg équ. CO2/passager.km	Ademe V6	20%
Long courrier classe inconnue (Kyoto - combustion)	0,1273	kg équ. CO2/passager.km	Ademe V6	20%
Déchets textile	244,0000	kg équ. CO2/tonne	Ademe V6	50%
Train France, moyenne	0,0069	kgCO2e/passager.k m	Ademe V6	20%

## 10. A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence

2011

## 11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Par ailleurs, la personne notifiée au Préfet de région les coordonnées de la personne responsable du bilan d'émissions de GES:

Responsable du suivi : TRONA Gérald

Fonction : Responsable Service Technique

Adresse : 457 Promenade des Anglais 06200 NICE

Tél : 04.93.21.53.90

E-mail : gerald.trona@banquepopulaire.fr

## 12. Optionnel :

Pour répondre aux missions du pôle en matière d'évaluation du dispositif, merci de compléter les éléments suivant.  
Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de la coordination nationale :

- un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?

Non  :

- ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou par un bureau d'études ?  
en interne

La mission s'est étendue sur 2 mois avec les différentes étapes :

<b>Etapes</b>	<b>Date</b>
Collecte des données	NOV / DEC 2012
Réunions avec les contributeurs (collecte et estimation)	DEC 2012
Validation des résultats	DEC 2012